



ODJ CODIR GESMA 07/01/2021



Présents : Y. Chevalerias ; A. François, C. Jouin, F. Boerkmann, JL Maroyer, D. Lachgar, C. Bolliger, R. Tallet, C. Chamoulaud, M. Vergnaud,

Invités :

Excusés : N. Mokrani, C. Prégniard

Ordre du jour

Ouverture de la séance :

CODIR réalisé en visioconférence, jeudi 7 janvier à 20h30

Approbation du CR du codir du 08/12/20

- CR pour lecture, approuvé

Suivi administratif et financier

- Trésorerie : Point sur la compta,
 - 12 328 € de recettes
 - 10 000 € sur le compte
 - Solde inscriptions : 6700 €
- Chèques ANVC et coupons sport : récupérés auprès de Nicolas
 - Certains étaient proches de la date de péremption donc 1700 € ont été envoyés pour remboursement.
 - Reste un certain nombre de chèques ANCV périssables en décembre 2021
 - Si on les dépose auprès de l'ANCV il y a une commission payée par le club
 - Il est acté de les envoyer systématiquement pour encaissement
 - Les chèques ACTOBI ne seront plus acceptés car la commission est trop importante
- Adhésions : pas de tarifs réduits. Le point en fin de saison.
- Défraiements :
 - Réponses des personnes en cours, date limite 15/01/20,
 - Actuellement 845 € demandés en remboursement
 - Le montant est assez important donc il faut redéfinir les règles de remboursement en liquide par écrit
 - Mode d'attribution des défraiements et bourses :
Réunion à prévoir en présentiel : Un samedi après-midi à Montauzier, le 6 février
 - *AG extraordinaire : à faire avant la nouvelle saison,*

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

Secrétariat

- Demande de subvention de la ville d'Angoulême 2021 faite, en attente
- Organisation de la galette : pour l'instant pas de prévision de date tant que les conditions sanitaires ne sont pas meilleures
- Envoyer un message aux adhérents pour leur indiquer que le club ne les oublie pas mais qu'on ne peut rien organiser pour l'instant

Fourgon

- Ancien fourgon : fin des remboursements en 2021 (1750€), échéancier envoyé par Yvon à Annie,
- Tableau pour le nouveau : on laisse 8 ans

Piscines

- Pas avant fin janvier 2021

Tiv

- Priorisation des blocs de Nautilus pour les inspections
- 1^{ère} session TIV : blocs utilisés à Nautilus**
- Récupération des blocs le mardi 12/01, 14h
 - Mise de côté des blocs pour requalification le 16/01 :
 - 7 personnes prévues : François Boerkmann, Jean Luc Maroyer, Yvon Chevalerias, Jean Christophe Dubois, Christophe Bolliger, Christian Chamoulaud, Claude Pelletier,
 - Prévoir des étiquettes pour identification
 - Retour des blocs à Nautilus le 16/01
 - Organisation d'un casse-croute pour le midi : François
- 2^e session TIV : blocs personnels et blocs du GESMA servant aux sorties en milieu naturel**
Le 03/04/21

Nage avec Palmes :Palmathlon du 18/04/21

Dossier géré par Christian Prégniard, en attente de dépôt à la préfecture
Possibilité de créer un formulaire d'inscription pour le palmathlon par François

Matériel

- Inventaire sur les combinaisons à prévoir. Il y a des stab empruntées qui ne sont toujours pas revenues
- Christian fait un mail aux adhérents pour le retour de matériel. Un mail ciblé sera également à prévoir pour eux qui n'ont pas rendu leur matériel.
- Achats à prévoir
- Réflexion sur la gestion des prêts

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême
Adresse postale : chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

Informations diverses

- Vêtements : logo dos ou cœur disponible au prix de vente = 5 €

Formations techniques

- Christophe B. propose des formations le samedi après midi
- Point sur les formations : Organisation de visio et bilan visio du jeudi 03/12
 - Niveau 1 : Pas commencée
 - Niveau 2 : Pas commencée
 - Niveau 3 : Pas commencée,
 - Niveau 4 : En cours, théorie validée pour les trois postulants du Gesma : Angélique, Estelle, Cédric,
 - MF1 : Richard Tallet, en stand-by pour l'instant, examen prévu en avril ou octobre 2021,
 - Passerelle FFESSM/PADI : plutôt la prochaine saison, réflexion à terminer au plus tard en Juillet 2021
 - E1 : Eric Panneau, le responsable organisateur de cette formation, indique qu'il n'est pas possible de la commencer. Pour cette année, il n'y en aura probablement pas.
 - TSI :
 - Trimix (interne gesma) : Pas de nouvelles

Apnée

- Créneaux Civaux le 7/2/21

PSP

- Attendre ce qui va se passer au niveau de la piscine
- Yvon a des idées d'activités autour de la PSP : competitions interclub, partage de matériel et séances en commun avec le CSAR...
- Yvon est en train de préparer d'autres matériels
- Il serait bien de faire un inventaire du matériel possédé par le club pour l'utiliser dans les formations

Site / Page Facebook/utilisation d'un outil de visio

- Site wordpress : Dominique, Christophe, Richard → Formation à faire en présentiel,
- Plugin Formcraft...solution de remplacement à « inscription facile ? Coût.
- Facebook : Christophe
- Webex : problème de bande passante, essayer des outils gratuits ou alors demander des connexions sur l'outil visio du CSNA

Bio / Sorties

- Egypte : reporté du 5 au 12 juin 2021
- Sicile : annulé, avoir de 81 € par personne pour les plongeurs
- Philippines, 7 au 22 mars 2021 : 9 plongeurs
- Lavandou mai 2021 :
 - Assurance annulation : On en est où ?
 - 23 plongeurs + 5 accompagnants

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen

Questions diverses

- Scellement de la barrière d'entrée : prévue en 2021
- Publication sur le facebook du GESMA : présentation des activités de plongeurs du monde samedi 9 janvier

Fin de réunion : 22:18

Prochaine réunion le mardi 9 février 2021 -20h30

La secrétaire de séance :

Dominique Lachgar

le président :

François Boerkmann

GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Boerkmann, 12 res Le Pallain, 16400 Puymoyen